

Nature de l'acte :

**DECISION N° 2023\_109**

Mis en ligne le 11.mai.23...  
Transmis le 11.mai.23.....

**CONVENTION AVEC ALLIANCE FRANCAISE DE BETHLEEM**

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 modifié par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, art 92,

Vu la délibération en date du 11 juin 2019 par laquelle le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout acte et document découlant de l'appel à projets franco-palestinien 2019-2021, prolongé jusqu'en 2023 en raison de la crise sanitaire,

Considérant d'une part la nécessité pour les quatre étudiants palestiniens, venant en stage dans les hôtels lourdais l'été 2023 afin de renforcer leur compétence professionnelle, de pouvoir bénéficier de cours de français leur permettant de mieux s'intégrer dans le milieu de travail et de pouvoir communiquer de manière efficace,

Considérant d'autre part la proposition de l'Association Alliance Française de Bethléem de leur dispenser une formation de qualité comprenant des cours de français général, de découverte de la culture française et du monde de l'hôtellerie et de la restauration.

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

de signer une convention pour la formation dispensée aux quatre étudiants palestiniens venant en stage à Lourdes été 2023 avec l'Association Alliance Française de Bethléem, Association loi 1901 (identifiant SIRET n BL-362-CU), dont le siège est situé à Bab eddeir Bethléem Palestine, représentée par Iskandar KANDO, Président.

**ARTICLE 2 :**

de consentir au versement de 1455 € (mille quatre cent cinquante-cinq euros) avant la fin de la formation fin juin 2023.

**ARTICLE 3 :**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,

- affichée à l'emplacement réservé à cet effet dans le hall de l'hôtel de Ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 5 mai 2023,

Thierry LAVIT  
MAIRE DE LOURDES

